

**Légende réseaux transport gaz (Soumis au décret N20 11-1241):**

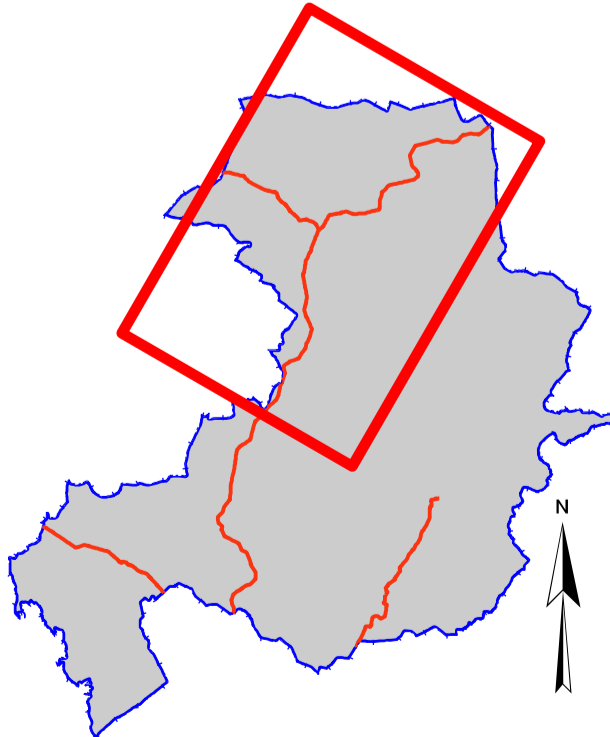
- En service
- Hors service
- En construction

**Légende bandes d'effets (Consultation pour tout projet d'urbanisme)**

- Limite zone de dangers très grave (ELS)
- Limite zone de dangers graves (PEL)
- Limite zone de dangers significatifs (IRE)

**Gaz Naturel Haute pression  
Extrait du plan cadastral  
1 : 10000ème**

**Commune de  
Aix-en-Provence (13001)  
Folio 2/2 - Partie Nord**  
Annexe informative



**COLLECTIVITES ou PARTICULIERS  
POUR VOTRE SÉCURITÉ**

● Tout projet portant sur l'urbanisme dans les bandes d'effets nécessite une consultation de GRTgaz la plus en amont possible, à l'adresse indiquée ci-après afin d'évaluer la compatibilité.

GRTgaz  
33, rue Brochant - BP 4007  
69433 LYON CEDEX 06  
Tél. 04 78 39 39 00

● Avant tous travaux et projets à proximité des canalisations, vous devez les déclarer conformément au décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 soit par :

- Internet sur le site : [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)
- ou aide à la déclaration sur le site : [www.grtgaz.fr](http://www.grtgaz.fr)

**GRTgaz**

Cette édition informative des bandes d'effets est indicative et ne saurait permettre la réalisation de travaux à proximité de réseaux de canalisations de GRTgaz. En cas d'opération de travaux, il est recommandé de consulter les dispositions prévues au code de l'environnement, article L.542-11. Les coordonnées de GRTgaz sont indiquées ci-dessus. Pour en savoir plus sur les dispositions anti-ondamagement : [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Mise à jour du 21/08/2014 - Schéma IGH - copie ou reproduction interdite